

**Document 1 : Les littoraux français face au climat.**

« 7 millions de personnes vivent sur le littoral, soit plus de 10 % de la population française. Les littoraux français (3 427 km de longueur) sont soumis à deux risques majeurs : l'érosion\* et la submersion\*. Des villes situées au niveau de la mer comme Dunkerque, Arcachon, Agde et Marseille sont menacées directement. Avec le changement climatique, la fragilité de ces zones s'accroît pouvant entraîner dans l'avenir des déplacements de population. »

D'après le site *climat.francetv.fr*

- Erosion : grignotage des littoraux par l'action de la mer.
- Submersion : c'est le fait d'être submergé, c'est-à-dire de se retrouver sous les eaux.

**Document 2 : Réchauffement climatique et montée des eaux.**

« Une montée des océans due au réchauffement climatique est inévitable mais les scientifiques ne peuvent pas être précis à son sujet. Le scénario le plus pessimiste prévoit que le niveau mondial des océans augmente en moyenne entre 50 cm et 1 mètre en 2100. Le scénario le plus optimiste prévoit une montée des eaux comprises entre 20 et 40 cm en 2100. Quoi qu'il en soit, la France serait, elle aussi, concernée par le phénomène.

Les glaces du Groenland et d'Antarctique fondent plus vite que jamais, mais une certaine incertitude demeure cependant, notamment sur le calendrier exact de cette montée des eaux. En effet, les scientifiques ne savent pas à quelle vitesse vont fondre les principales calottes glaciaires des pôles. »

D'après le site *sudouest.fr*

**Document 3 : Les conséquences de la montée des eaux de la mer à Soulac-sur-Mer (département de la Gironde).**

« *Le Signal* est un immeuble de 4 étages inauguré en 1967 à Soulac-sur-Mer (pointe du Médoc). A l'époque, il était situé à 200 mètres de la mer. 50 ans plus tard, cette marge a fondu et l'immeuble voit la côte s'effriter à quelques mètres de ses fondations. Ses habitants ont dû être définitivement évacués en 2014 [...].

Depuis 70 ans, les populations des communes littorales n'ont cessé d'augmenter sous l'effet du développement touristique et de l'arrivée de retraités. Pour accueillir ces nouveaux habitants, les communes et l'Etat ont autorisé la construction d'immeubles sur les côtes, et parfois sur les dunes comme à Soulac-sur-Mer. On a oublié que le littoral n'était pas complètement stabilisé. Pour les anciens, c'est aberrant d'avoir construit sur les dunes.

Or c'est un fait, le littoral recule. Selon l'Observatoire de la côte aquitaine (OCA), l'océan avancerait de 2,5 mètre par an en Gironde. En cas de grosse tempête, le recul serait de l'ordre de 20 m d'un seul coup. En 2025, la superficie du littoral exposé à l'érosion sur la côte sableuse s'élève à 10,9 km<sup>2</sup>, soit près de 991 terrains de football. En 2050, 20,6 km<sup>2</sup> de littoral sableux seraient concernés, soit l'équivalent de 1.873 terrains de football, prévoit encore ce rapport. Le phénomène est naturel, et n'a a priori pas encore de lien direct avec le changement climatique. Mais il sera renforcé par la montée du niveau de la mer dans les années à venir.

D'après le site *reporterre.net*

**Document 4 : Les conséquences de la tempête Xynthia à La Faute-sur-Mer (2010).**

« Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia fait 47 morts en France. On en comptera 29 à La Faute-sur-Mer, principalement des personnes âgées et des enfants [...]. Dans cette commune, des lotissements ont été construits sur des zones inondables, y compris dans une cuvette située sous le niveau de la mer où sont mortes une grande partie des victimes. En quelques minutes, en pleine nuit, les flots envahissent les maisons jusqu'à plus de deux mètres de haut. Les habitants qui le peuvent se réfugient sur les toits mais d'autres restent bloqués dans leurs maisons sans étage, par les volets électriques rendus inutilisables par l'inondation.

Cette catastrophe a fait prendre conscience à la France de la réalité du risque de submersion, intensifié par le changement climatique, et posé la question des constructions en zone inondables. »

D'après le site *lexpress.fr*

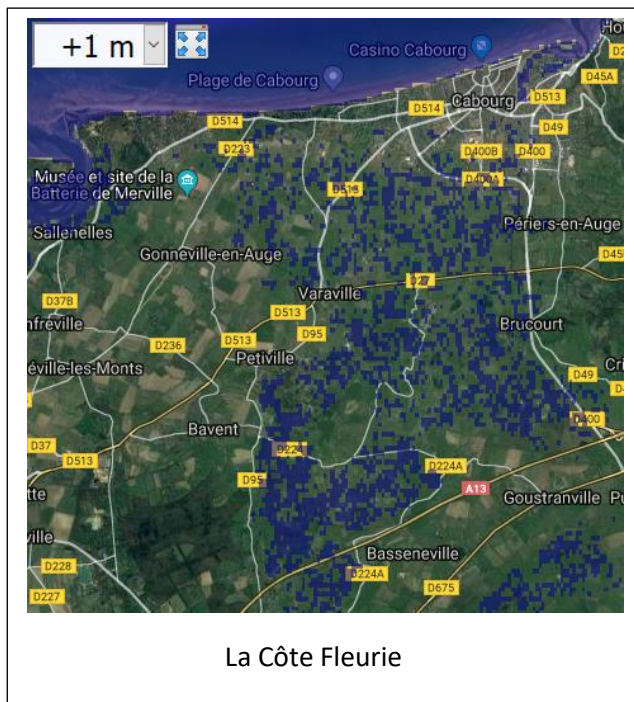
**Document 5 : Le littoral français face à la crise climatique.**

« Au lendemain de la tempête Xynthia, qui a touché la France en février 2010, l'Etat a décidé de prendre des mesures afin d'éviter une nouvelle catastrophe. Ainsi, il a souhaité que beaucoup de terrains menacés par des tempêtes ou par l'érosion deviennent inconstructibles [...]. Dans le même temps, l'Etat a prévu de nombreux projets de construction de digues afin de renforcer la protection des communes littorales face aux assauts de l'océan.

Mais la construction de ces digues entraîne des coûts très importants (350 millions d'euros rien que dans le département de Charente-Maritime, répartis sur une période de 15 à 20 ans). N'est-il donc pas temps de repenser notre façon d'aménager les littoraux ? N'est-il pas temps d'arrêter d'élever des remparts contre la mer ? [...]. A Lacanau, sur la côte atlantique, l'Etat et la commune étudient l'option du recul et de la relocalisation d'une partie des habitants à l'intérieur des terres, ce qui constituerait une première en France. Le maire ne veut pas continuer à financer les travaux d'une digue qui ne servira plus à protéger sa commune d'ici 2040 ».

D'après le site *mrmondialisation.org*

**Image n° 1 : Deux exemples de littoraux plus ou moins concernés par la montée des eaux de la mer.**



Sur ces images, les zones en bleu à l'intérieur des terres sont celles qui seraient inondées si le niveau de la mer augmentait d'un mètre.

Source de l'image : *sboisse.free.fr*



**Image n° 2** : Immeuble « Le Signal » de Soulac-sur-Mer (Gironde) évacué à cause de la montée des eaux.



Source de l'image : site [sudouest.fr](http://sudouest.fr)

**Image n° 3** : Infographie montrant le secteur de La Faute-sur-Mer touché par la tempête Xynthia en 2010.



Source de l'image : [lafautesurmer.net](http://lafautesurmer.net)

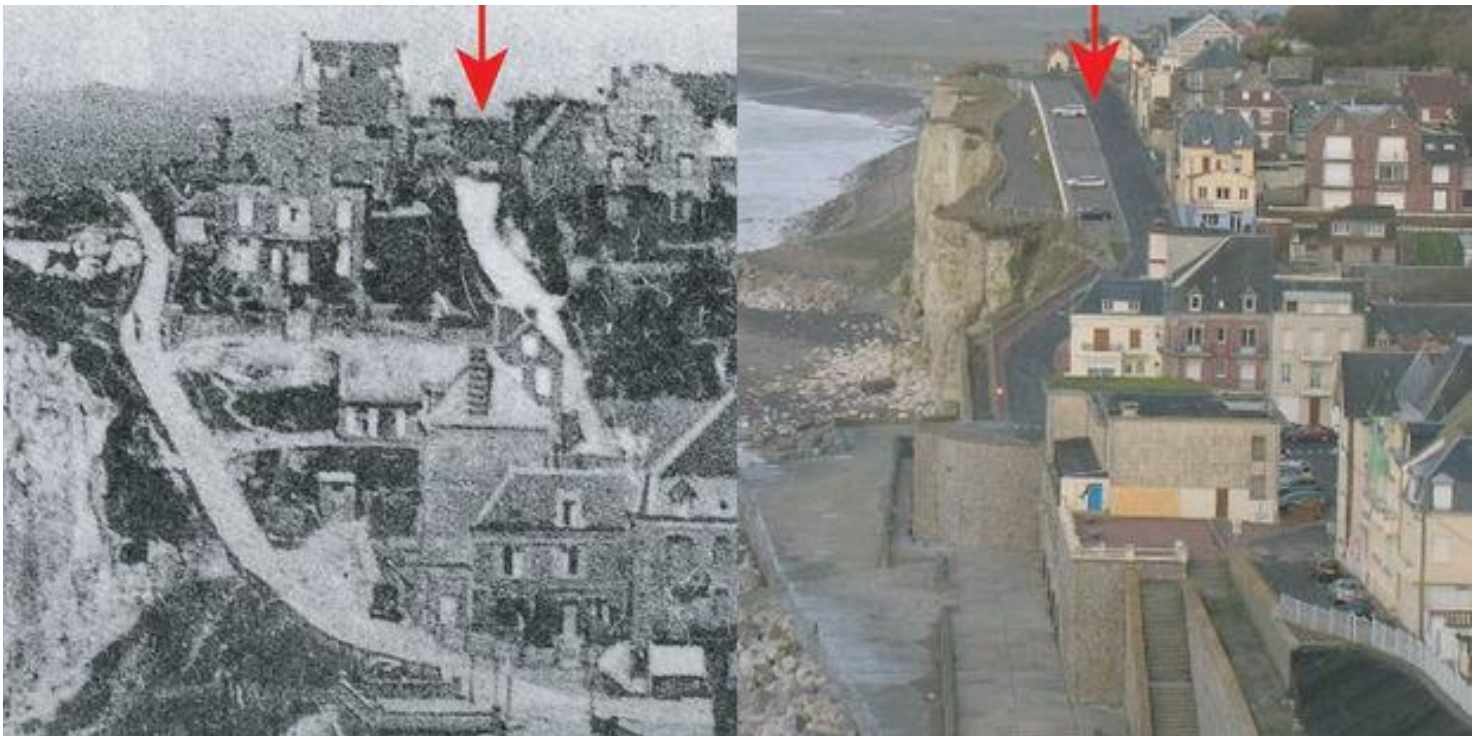


**Image n° 4** : Carte des littoraux français en recul.



Source de l'image : site [leslilasecologie.fr](http://leslilasecologie.fr)

**Image n° 5** : Photographies du village d'Ault (département de la Somme) en 1902 (à gauche) et en 2008 (à droite).



Source de l'image : site [liberation.fr](http://liberation.fr)